



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 11 FÉVRIER 2025 À 19 H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES ET REPRÉSENTANTE SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Joëlle Gendron, relève à la direction générale adjointe et aménagiste urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 11 février 2025 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Session du 21 janvier 2025
4. RENCONTRE
 - 4.1 Rencontre avec Mme Martine Leullier – État de situation en développement économique (TET et tarifs douaniers)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Administration
 - 5.1.1 Assurances collectives – Modification
 - 5.2 Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.2.1 Communiqué du 31 janvier 2025
 - 5.2.2 Suivi administratif
 - 5.2.3 Projet de dôme
 - 5.2.3.1 État de situation et recommandation

2025-02-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.2.3.2 Suite en lien avec l'aide financière de 700 000 \$
- 5.3 École de Sainte-Apolline-de-Patton – Suivi
- 5.4 GMR – Gestion des matières résiduelles
 - 5.4.1 Embauche d'une nouvelle ressource partagée avec la MRC de L'Islet
 - 5.4.2 An 1 – Sensibilisation
- 5.5 SCRSI2 – Suivi
- 5.6 Ressources humaines
 - 5.6.1 Fin de la période de probation
 - 5.6.2 Départs
 - 5.6.2.1 Service Immigration
 - 5.6.2.2 Service AEQ – Mobilité
 - 5.6.2.3 Agent MADA et Fous du français
 - 5.6.3 Autres
- 5.7 MADA (Municipalités Amies des Aînés) – État de situation
- 5.8 Partenariats en mobilité
 - 5.8.1 Partenariat avec La Martinique – Ressource accueillie à la MRC
 - 5.8.2 Partenariat avec l'Alberta – Appel à projets de l'initiative « Forces francos municipales »
- 5.9 Dossier Habitation
 - 5.9.1 Rapport d'activités 2024
 - 5.9.2 Suivi – Projet pilote innovant
- 5.10 Projet d'implantation d'une unité auxiliaire de la garde côtière
- 5.11 Immobilisations – Achat d'équipements informatiques
- 5.12 FRR volet 2 – Redditions et date butoir du 31 mars 2025
- 5.13 Plan Climat
 - 5.13.1 Équipe de travail et plan de travail
 - 5.13.2 Rencontre pour présentation de la démarche en partenariat avec l'UMQ
 - 5.13.3 Logiciel de consultation
- 5.14 IA (Intelligence artificielle)
 - 5.14.1 Plan de formation
 - 5.14.2 Suivi mandats : agent virtuel en inspection et comptabilité
- 5.15 Projet de sociofinancement – Demande
- 5.16 Projet culturel – Aide financière – Les Productions Ténor
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Règlement no 374-2025 modifiant le plan d'urbanisme no 1990-05 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer – Saint-Fabien-de-Panet
 - 6.1.2 Projet de quatre habitations de six logements – Montmagny
 - 6.2 Émission des permis (allègement)
 - 6.2.1 Assistant virtuel
 - 6.2.2 Règlement sur les permis et certificats
 - 6.3 Révision obligatoire du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)
 - 6.3.1 Comité du Schéma
 - 6.3.2 Projet « Pensons nos noyaux villageois »
 - 6.4 Agroalimentaire
 - 6.4.1 Planification stratégique de l'Atelier agricole – Mandat
 - 6.4.2 Révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 6.4.3 Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Mandat
 - 6.5 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.5.1 Projets – FRR volet 2
 - 6.5.1.1 Espace Pop-up café – Notre-Dame-du-Rosaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.5.1.2 Centre de plein air – Sainte-Apolline-de-Patton
- 6.5.1.3 Piste cyclable – Montmagny
- 6.5.2 Réaffectation de fonds – FRR volet 2
- 6.6 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- 6.7 Mise en marché des bois de sciage et de déroulage
- 6.8 Transport collectif et adapté
 - 6.8.1 Avenant MTMD pour TCA (autorisation de signature)
 - 6.8.2 Plan de développement 2025-2027 – Transport collectif
 - 6.8.3 Plan de développement 2025-2027 – Transport adapté
- 6.9 Projets régionaux
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Fédération Histoire Québec
 - 7.2 Demande de commandite – CPE Enfant-Bonheur
 - 7.3 Entente intermunicipale – MRC de Montmagny et Ville de Montmagny – Sécurité incendie
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de janvier 2025
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 6 février 2025
 - 8.3 État au 31 décembre 2024 – Fermeture Année 2024
 - 8.4 Affectation des surplus et réserves
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Rencontre avec l'Alliance de l'Est à Saint-Jean-Port-Joli
 - 10.2 Lac-Frontière
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **3.1 SESSION DU 21 JANVIER 2025**

2025-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 21 janvier 2025 soit adopté tel que rédigé, en y apportant les modifications suivantes :

Page 7405, point 5.2.3, 2^e Considérant de cette page et 3^e Considérant de 5.2.3), remplacer « d'un agent pour un » par « d'un (1) agent pour quatre (4) municipalités »;

Page 7411, point 6.5.2, 4^e Considérant, 1^{re} ligne, ajouter le mot « planification » avant « stratégique »;

Page 7422, point 9.3, 2^e ligne, ajouter le mot « qui » avant « s'appliquera ».

ADOPTÉ

4. RENCONTRE **4.1 RENCONTRE AVEC MME MARTINE LEULLIER – ÉTAT DE SITUATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (TET ET TARIFS DOUANIERS)**

Présentation des démarches en partenariat avec Chaudière-Appalaches Économique (CAÉ) concernant les TET (Gouvernement du Canada) et l'enjeu des tarifs douaniers (USA).

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 Assurances collectives - Modification

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny fait partie du regroupement de l'UMQ des municipalités de Lac-St-Jean – Bas-St-Laurent – Gaspésie – Côte-Nord pour l'assurance collective et



No de résolution
ou annotation

2025-02-03

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

que les hausses étaient assez bien contrôlées et plutôt stables par rapport à cet avantage;

- **CONSIDÉRANT** que l'avantage de ce regroupement est le faible taux des frais de gestion;
- **CONSIDÉRANT** que la MRC a subi une hausse importante pour le renouvellement d'avril 2025 en lien avec les frais d'assurance maladie (les médicaments principalement);
- **CONSIDÉRANT** la rencontre des employés.es de la MRC avec le représentant de l'assureur pour expliquer le régime, les résultats et les moyens qui seront mis en place pour essayer de maintenir les primes les plus basses possibles avant de songer à retirer des protections;

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte de la mise en place de l'OPTION 1 qui représente une augmentation de 17,5 % de la prime plutôt que 25,1 % et qui implique l'ajout d'un « ticket modérateur de 10 \$/médicament/prescription » à compter du 1^{er} avril 2025.

ADOPTÉ

5.2 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.2.1 Communiqué du 31 janvier 2025

Le communiqué émis par les partenaires à la suite de la rencontre du Grand comité du 21 janvier dernier a été déposé aux membres du Conseil pour information.

On rappelle qu'il y a un échéancier concret pour le volet sportif. Voici l'échéancier préliminaire prévu :

- Conception des plans et des devis : automne 2024 à mars 2026 (incluant étude des sols et plan de blocage en février et mars 2025)
- Appel d'offres de construction : mars 2026
- Mobilisation au chantier : mai 2026
- Livraison finale : rentrée scolaire 2027

5.2.2 Suivi administratif

M. Félix Michaud, directeur général de la Ville de Montmagny, est le représentant délégué par la région qui est invitée dans les réunions du CSSCS visant la réalisation du projet du Complexe – volet sportif.

L'objectif est qu'il tienne les partenaires du monde municipal au courant de l'évolution du dossier, compte tenu que la Ville de Montmagny assumera une part importante de la facture en lien avec le futur règlement d'emprunt de 6,8 M\$ et aussi 50 % des frais d'entretien en lien avec ce pourcentage d'utilisation des lieux également.

Le projet de règlement d'emprunt devra être adopté sous peu (on devrait commencer les démarches pour la session de mars 2025 probablement pour une entrée en vigueur au plus tard avant les vacances d'été 2025), et ce, même si l'entente de répartition des dépenses ne sera pas élaborée avant début 2027, en lien avec des coûts réels selon les équipements et les lieux.

Pour le volet culturel, les travaux se poursuivent également afin que le projet avance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.2.3 Projet de dôme

5.2.3.1 État de situation et recommandation

Après discussion et réflexion, et à la suite de la position du CSSCS sur ce projet, il a été convenu de ne pas réaliser le projet. Une rencontre d'information conjointe (MRC-Ville-CSSCS) aura lieu sous peu afin d'expliquer la décision.

- CONSIDÉRANT que le CSSCS déposera une demande au FRR volet 1 pour utiliser le 700 000 \$ pour le projet de salle de spectacle auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

2025-02-04

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC appuie la demande du CSSCS d'utiliser le 700 000 \$ vers le projet de salle de spectacle - volet culturel du Complexe, à la suite de la décision de ne pas réaliser le dôme, tel qu'initialement prévu.

ADOPTÉ

5.2.3.2 Suite en lien avec l'aide financière de 700 000 \$

- CONSIDÉRANT la lettre du CSSCS mettant fin au projet de dôme à cet effet et la résolution adoptée par la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'en cas de non-réalisation du projet, les trois (3) parties (CSSCS-Ville-MRC) avaient convenu de participer à la répartition de la facture;

2025-02-05

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny participe à 33,33 % des coûts résiduels des dépenses réalisées par le CSSCS pour la préparation du projet tel que prévu par la résolution no 2024-01-10.

ADOPTÉ

5.3 École de Sainte-Apolline-de-Patton – Suivi

La MRC a déposé son objection, avant la date limite, dans le cadre de la consultation du CSSCS pour le plan des immobilisations 2025-2028 concernant la fermeture potentielle de l'école primaire de Sainte-Apolline dès 2025-2026.

Une rencontre avec la directrice générale du CSSCS et la directrice générale adjointe est prévue avoir lieu à ce sujet avec le préfet, le maire de la Municipalité et la directrice générale de la MRC de Montmagny.

5.4 GMR – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.4.1 Embauche d'une nouvelle ressource partagée avec la MRC de L'Islet

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet se sont entendues pour procéder à l'embauche d'une ressource commune pour la gestion de l'entente signée avec ÉEQ pour la gestion des matières recyclables et du suivi de cette entente en lien avec les revenus identifiés à l'Annexe H;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet ont procédé à l'entrevue d'embauche de la ressource, qu'il a été convenu que la MRC de Montmagny procéderait à l'embauche à



2025-02-06
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

temps plein et que les frais seraient refacturés à la MRC de L'Islet (on vise une répartition à 50 % - 50 %);

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny entérine l'embauche de Mme Martine Létourneau à titre d'agente technique en environnement, à compter du 3 février 2025, conformément aux conditions convenues entre les parties;

QUE cette ressource soit également embauchée pour desservir la MRC de L'Islet avec le même type d'entente à gérer et que la MRC de Montmagny refacture les services rendus.

ADOPTÉ

5.4.2 An 1 - Sensibilisation

Le taux de rejet est un élément majeur de l'entente et des objectifs poursuivis par ÉEQ, avec obligation de suivis et de résultats pour les MRC.

Aussi, la nouvelle ressource préparera un plan de travail pour mettre l'emphase sur la sensibilisation des citoyens et les tournées de vérification des bacs (bleu et vert).

5.5 SCRSI2 – SUIVI

Le coordonnateur travaille toujours activement et il prévoit finaliser les travaux pour la fin du mois de février 2025 avec l'aide de ressources en provenance des services incendie des municipalités locales afin de valider certaines informations.

5.6 RESSOURCES HUMAINES

5.6.1 Fin de la période de probation

- CONSIDÉRANT que la date de probation est à échéance pour certaines ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'embauche de Mme Maria El Zoghby, dont la fin de la période de probation de six (6) mois est arrivée, soit confirmée;

QUE la période de probation de Mme Denise Michaud, agente touristique, soit prolongée jusqu'au 15 avril 2025.

ADOPTÉ

5.6.2 Départs

5.6.2.1 Service Immigration

M. Hamilton Cidade a annoncé son départ pour la fin de février.

La MRC recrutera une ressource temporaire, à temps partiel et/ou temps plein, pour travailler avec Mme Élyse Mercier (temps partiel) jusqu'à la fin du programme actuel se terminant le 31 mai 2025. Nous ne savons

2025-02-07



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

pas encore si le PAC du MIFI sera renouvelé et attendons cette information afin de préparer un projet à déposer.

5.6.2.2 Service AEQ - Mobilité

Le programme AEQ (Accès Entreprise Québec) n'est pas encore renouvelé et se termine le 31 mars 2025. Deux (2) emplois à temps plein et deux (2) à temps partiel sont concernés et on ne sait pas si l'équipe pourra être maintenue.

Le poste de l'agente de mobilité était financé par ce programme et elle nous a annoncé son départ. Advenant un renouvellement du programme AEQ, la MRC n'entendait pas conserver ce poste à temps plein compte tenu des résultats 2024 et également de la conjoncture économique actuelle.

De plus, une opportunité de réseautage avec l'Ouest canadien pour une clientèle bilingue et sans obligation de permis de travail nous apparaît une avenue intéressante et on entend développer principalement ce créneau pour 2025-2026 (voir le point 5.8.2).

5.6.2.3 Agent MADA et Fous du français

- CONSIDÉRANT que l'agente MADA nous a avisés qu'elle souhaitait véritablement prendre sa retraite;

2025-02-08

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la nouvelle ressource reprenant ces mandats soit Mme Anick Soucy, à compter du 24 février 2025 conformément aux conditions convenues entre les parties.

ADOPTÉ

5.6.3 Autres

2025-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mette fin à l'emploi de la technicienne en évaluation avant la fin de la période de probation, à la suite d'une analyse avec les responsables du service d'évaluation.

ADOPTÉ

5.7 MADA (Municipalités Amies des Aînés) - État de situation

Le tableau sur l'état d'avancement par municipalité a été remis aux membres. Des corrections seront apportées pour la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard.

5.8 PARTENARIATS EN MOBILITÉ

5.8.1 Partenariat avec La Martinique – Ressource accueillie à la MRC

Actuellement, l'objectif est de poursuivre ce partenariat actif à l'international et les deux (2) organisations sont en attente d'une confirmation d'aide financière pour un projet axé sur la mise en valeur respective de notre tourisme et de notre culture via des organismes du milieu afin qu'il y ait des retombées pour nos organisations respectives.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.8.2 Partenariat avec l'Alberta – Appel à projets de l'initiative « Forces francos municipales »

- CONSIDÉRANT l'appel à projets de l'initiative « Forces francos municipales »;
- CONSIDÉRANT que l'on pourrait faire des projets, en partenariat avec une association de villes et municipalités de l'Alberta, pour favoriser la mobilité de ressources (souvent bilingues ou ayant une connaissance fonctionnelle du français) et rapidement (sans exigence de permis de travail);
- CONSIDÉRANT une aide financière maximale de 50 000 \$ pour favoriser ce partenariat;

2025-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projets de l'initiative « Forces francos municipales ».

ADOPTÉ

5.9 DOSSIER HABITATION

5.9.1 Rapport d'activités 2024

Le rapport 2024 a été déposé aux membres du Conseil. Il sera également transmis aux directeurs généraux pour information.

5.9.2 Suivi – Projet pilote innovant

La MRC ayant déjà transmis la demande avant l'adoption de la résolution, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) nous mentionne que la MRC n'a pas besoin de déposer de nouveau ce dossier. À suivre.

5.10 PROJET D'IMPLANTATION D'UNE UNITÉ AUXILIAIRE DE LA GARDE CÔTIÈRE

- CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une unité auxiliaire de la garde côtière à Berthier-sur-Mer;

2025-02-11

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie le projet et en informe la Municipalité de Berthier-sur-Mer afin de transmettre cet appui à qui de droit.

ADOPTÉ

5.11 IMMOBILISATIONS – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

- CONSIDÉRANT le renouvellement du parc informatique et aussi les enjeux de sécurité pour des ordinateurs désuets comme identifiés par le Service des TI de la Ville de Montmagny dans un rapport transmis à la MRC de Montmagny;

2025-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

2025-02-13

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'achat d'ordinateurs et d'équipements informatiques accessoires, à même un emprunt au fonds de roulement pour cinq (5) ans, pour une somme totale maximale de 30 000 \$.

ADOPTÉ

5.12 FRR VOLET 2 – REDDITIONS ET DATE BUTOIR DU 31 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction de la MRC à affecter toutes les sommes disponibles et non utilisées du FRR volet 2 au projet d'affichage priorisé par le Conseil de la MRC depuis les cinq (5) dernières années mais non encore réalisé, c'est-à-dire en priorisant l'affichage aux abords de l'autoroute 20 et aussi aux limites du territoire avec les MRC limitrophes (L'Islet, Bellechasse et Les Etchemins).

ADOPTÉ

5.13 PLAN CLIMAT

5.13.1 Équipe de travail et plan de travail

Un premier plan de travail préliminaire a été déposé en partenariat avec les travaux de la CDC. La chargée de projet travaille également avec l'UMQ et les chargés de projet des MRC limitrophes.

Compte tenu que plusieurs partenaires peuvent être mis à contribution (dont les travaux de Schéma révisé qui pourraient bénéficier à tous pour les données à acquérir), nous travaillons avec la chargée de projet pour rendre l'échéance plus complète et aussi plus intégrée avec les autres travaux et services en cours dans le but d'optimiser le travail et éviter le travail en double.

Une entente a été signée avec l'UMQ pour de l'accompagnement également car il s'agit d'un nouveau plan à établir.

5.13.2 Rencontre pour présentation de la démarche en partenariat avec l'UMQ

Les MRC de Montmagny, L'Islet, Bellechasse et Etchemins travaillent avec l'UMQ et il y aura une tournée des élus et du personnel administratif intéressés des municipalités/MRC et ville.

Pour la MRC de Montmagny, la date retenue est le 17 février 2025, avec deux (2) présentations possibles, soit :

De 14 h 30 à 16 h 30	Bureau de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, 195, rue Bilodeau
de 18 h à 20 h	MRC de Montmagny, salle 302, Édifice Amable-Bélangier, 6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 300



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

REGION MONTMAGNY
**AGIR
POUR
L'AVENIR** Démystifier l'action
climatique locale

INVITATION

PRÉSENTATION INTERACTIVE & ATELIER COLLABORATIF

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) accompagne la MRC de Montmagny dans l'élaboration de son Plan Climat, grâce au soutien financier du gouvernement du Québec via le Plan pour une économie verte 2030.

Afin de renforcer votre pouvoir d'agir face aux changements climatiques, nous vous proposons une rencontre dédiée aux élus,es et au personnel municipal.

Pourquoi participer?

Cette formation vous permettra de mieux comprendre les enjeux climatiques, le rôle des municipalités dans la démarche Plan Climat, et les opportunités de financement associées. Elle vous donnera aussi des outils concrets pour répondre aux questions citoyennes et mobiliser vos équipes.

AU PROGRAMME

- **Première partie (50 min)**
PRÉSENTATION INTERACTIVE
Un survol clair et accessible des bases scientifiques du climat et des démarches d'atténuation et d'adaptation, pour mieux comprendre le Plan Climat, ses exigences et ses bénéfices pour votre municipalité.
- **PAUSE (15 min)**
- **Deuxième partie (50 min)**
ATELIER COLLABORATIF ET ÉCHANGES
Travail en petits groupes pour explorer les enjeux locaux, adapter les connaissances à votre réalité municipale, et discuter des actions prioritaires à mettre en place.

L'élaboration du Plan Climat est une opportunité subventionnée qui permet de cibler les meilleures actions d'atténuation des GES et d'adaptation aux changements climatiques. Il ouvre aussi la porte à d'autres programmes de financement, dont l'importance et la fréquence vont croître.

Votre implication est essentielle pour le succès de cette démarche: en comprenant bien le Plan Climat, vous serez mieux outillé es pour répondre aux citoyens, sensibiliser la communauté et lever les freins à l'adaptation.

◆ **Lundi 17 février 2025**

De 14 h 30 à 16 h 30
au bureau de la municipalité
de Saint-Fabien-de-Panet
185, rue Diodesu

OU

De 18 h à 20 h
Salle 302 de la
MRC de Montmagny
8, Rue St-Jean-Baptiste Est

NOUS ESPÉRONS VOUS Y VOIR NOMBREUX ET NOMBREUSES !

5.13.3 Logiciel de consultation

- CONSIDÉRANT que des consultations devront être réalisées pour la rédaction du plan climat et qu'un logiciel est requis;
- CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le service des communications pour une recommandation;

2025-02-14

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'achat du logiciel Modellium pour la somme de 8 180 \$, plus les taxes, pour une durée de un (1) an afin de réaliser des consultations citoyennes.

ADOPTÉ

5.14 IA (INTELLIGENCE ARTIFICIELLE)

5.14.1 Plan de formation

L'équipe de la MRC est à finaliser le plan d'action et de formation (peu de formateurs terrains accessibles sont identifiables... c'est le défi et c'est pourquoi l'équipe donnera les premières formations). La commande passée : les gens doivent être en mesure de réaliser les tâches après la formation, donc ce ne sont pas juste de grands principes.

Si le renouvellement du programme AEQ est confirmé, nous souhaitons embaucher un agent de développement IA.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.14.2 Suivi mandats : agent virtuel en inspection et comptabilité

Les quatre (4) premières municipalités sont complétées, incluant la géomatique qui est en test de validation pour la fiabilité.

On sera maintenant en mesure de confier le mandat des municipalités résiduelles, tel qu'adopté par la résolution de janvier dernier.

5.15 PROJET DE SOCIOFINANCEMENT – DEMANDE

- CONSIDÉRANT le fonds Desjardins de la MRC en lien avec le projet « Montmagny, ses jeunes, ses entreprises et ses projets en innovation »;
- CONSIDÉRANT que le sociofinancement a été identifié comme une stratégie innovante;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse pour le projet soumis par Le Sanctuaire du Loup;
- CONSIDÉRANT que ce projet possède une portée internationale avec les autres attraits de la région;

2025-02-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du fonds de sociofinancement de la MRC en provenance du projet « Montmagny, ses jeunes, ses entreprises et ses projets en innovation »;

QU'une somme de 13 000 \$, sur la somme allouée de 20 000 \$ ci-haut mentionnée, soit utilisée pour la réalisation d'un plan d'action avec le service de tourisme de la MRC de Montmagny pour une promotion internationale du projet et de la région.

ADOPTÉ

5.16 PROJET CULTUREL - AIDE FINANCIÈRE – LES PRODUCTIONS TÉNOR

2025-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise une aide financière de 1 500 \$ via l'entente culturelle aux Productions Ténor pour la préparation et la réalisation d'un spectacle musical d'envergure de quatre (4) représentations.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Règlement no 374-2025 modifiant le plan d'urbanisme no 1990-05 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer – Saint-Fabien-de-Panet

- CONSIDÉRANT l'obligation pour les municipalités, en vertu de l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), d'identifier dans leur plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description



No de résolution
ou annotation

2025-02-17

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables des îlots de chaleur;

- **CONSIDÉRANT** le Règlement numéro 374-2025 modifiant le plan d'urbanisme no 1990-05 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour le Règlement numéro 374-2025 modifiant le plan d'urbanisme no 1990-05 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer;

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ

6.1.2 Projet de quatre habitations de six logements – Montmagny

- **CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2025-026 du Conseil de la Ville de Montmagny approuvant, en vertu du Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (PPCMOI), un projet de construction de quatre (4) bâtiments de six (6) logements totalisant 24 logements sous la forme d'un projet intégré résidentiel sur lot projeté 6 640 769 dans le secteur de la 9^e Rue et de la 3^e Avenue Sud;

2025-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour le projet de construction de quatre (4) bâtiments de six (6) logements totalisant 24 logements, en vertu du Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (PPCMOI), sur lot projeté 6 640 769 dans le secteur de la 9^e Rue et de la 3^e Avenue Sud;

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ

6.2 ÉMISSION DES PERMIS (ALLÈGEMENT)

6.2.1 Assistant virtuel

L'assistant virtuel pour Saint-Fabien-de-Panet est fonctionnel et celui des autres municipalités du bloc 1 (Saint-Just-de-Bretonnières, Sainte-Lucie-de-Beauregard et Lac-Frontière) est encore en rodage. Le travail se poursuit avec GéoCentralis pour l'intégration de la géomatique dans l'assistant virtuel et les tests sont prometteurs.

6.2.2 Règlement sur les permis et certificats

Le processus d'adoption est en cours dans les municipalités. Des rencontres sont prévues avec certains conseils pour plus d'information.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.3 RÉVISION OBLIGATOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD)

6.3.1 Comité du Schéma

La démarche détaillée ainsi que l'état d'avancement du travail avec les équipes internes ont été présentés au comité lors d'une rencontre le 11 février 2025.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) organise une tournée des MRC en mars prochain pour présenter les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et l'accompagnement à la révision du SAD aux élus des comités d'aménagement.

6.3.2 Projet « Pensons nos noyaux villageois »

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, la MRC de L'Islet et la MRC de Lotbinière ont déposé le projet « *Pensons nos noyaux villageois* » dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- CONSIDÉRANT que le MAMH a accepté le projet et qu'il octroie une aide financière de 400 000 \$, soit 95 % du coût du projet, lequel est estimé à 422 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE la contribution de 5 %, estimée à 22 000 \$, soit assumée par les trois (3) MRC à parts égales;

2025-02-19

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte, conjointement avec la MRC de L'Islet et la MRC de Lotbinière, l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de 400 000 \$, couvrant 95 % du coût du projet « Pensons nos noyaux villageois » estimé à 422 000 \$;

QUE la MRC de Montmagny s'engage à réaliser le projet, en partenariat avec la MRC de L'Islet et la MRC de Lotbinière, et à verser 7 333 \$ représentant sa contribution au projet;

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents pertinents.

ADOPTÉ

6.4 AGROALIMENTAIRE

6.4.1 Planification stratégique de l'Atelier agricole – Mandat

- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel (sous-volet 2.2 – Projets de développement territorial) du MAPAQ, la MRC de Montmagny a obtenu une aide financière de 35 991 \$ pour la réalisation du projet de planification stratégique de l'Atelier agricole;
- CONSIDÉRANT l'échéancier du projet qui doit être réalisé en 2025;
- CONSIDÉRANT l'expertise de *Faire ensemble autrement* (Mme Virginie Guibert) et son offre de service estimée à 16 134,33 \$ (taxes incluses) pour un mandat d'accompagnement



2025-02-20
N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

dans la démarche de concertation de l'exercice stratégique et le plan de travail proposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate *Faire ensemble autrement* (Mme Virginie Guibert) pour la planification et la réalisation de l'exercice stratégique de l'Atelier agricole, tel que proposé dans son offre de service pour un montant de 16 134,33 \$.

ADOPTÉ

6.4.2 Révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel (sous-volet 1.1 – Planifications) du MAPAQ, la MRC de Montmagny avait présenté un projet pour effectuer la révision de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- CONSIDÉRANT l'acceptation du projet par le MAPAQ et la proposition d'aide financière de 50 000 \$ reçue le 30 janvier 2025;

2025-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la proposition d'aide financière du MAPAQ de 50 000 \$ pour la révision de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

QUE la MRC de Montmagny autorise la direction générale à signer le protocole d'entente et tout document relatif au projet.

ADOPTÉ

6.4.3 Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Mandat

- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel (sous-volet 1.1 – Planifications) du MAPAQ, la MRC de Montmagny avait présenté un projet pour effectuer la révision de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- CONSIDÉRANT l'acceptation du projet par le MAPAQ et la proposition d'aide financière de 50 000 \$ reçue le 30 janvier 2025;
- CONSIDÉRANT l'offre de service de *Groupe PleineTerre* (M. Samuel Comtois) du 10 février 2025 estimée à 20 000 \$ plus taxes pour un accompagnement dans la démarche de cocréation pour la révision du PDZA;

2025-02-22

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate *Groupe PleineTerre* (M. Samuel Comtois) pour un mandat d'accompagnement à la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), tel que proposé dans son offre de service pour un montant de 20 000 \$, plus taxes.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.5 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.5.1 Projets – FRR volet 2

6.5.1.1 Espace Pop-up café – Notre-Dame-du-Rosaire

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par sa résolution numéro 2024-11-21, avait accepté le projet numéro 18040-2024-11-6 « Espaces Pop-Up, un café à Notre-Dame-du-Rosaire » de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire et accordé une aide financière de 13 730,50 \$ pour un coût total de projet de 31 506,72 \$;
- CONSIDÉRANT qu'il reste 1 079,20 \$ dans l'enveloppe locale de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a révisé le montage financier de son projet dans le but d'investir la somme restante de son enveloppe locale tout en respectant la règle de cumul maximale de 80 % du financement total;
- CONSIDÉRANT que la proposition du montage financier révisé porte l'aide du FRR volet 2 à 14 809,70 \$ pour un coût total de projet de 31 506,72 \$;

2025-02-23

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny bonifie l'aide financière accordée à la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire de 1 079,20 \$ pour la réalisation du projet numéro 18040-2024-11-6 « Espaces Pop-Up, un café à Notre-Dame-du-Rosaire », pour une aide totale de 14 809,70 \$ de l'enveloppe locale, un projet totalisant un investissement prévu de 31 506,72 \$.

ADOPTÉ

6.5.1.2 Centre de plein air – Sainte-Apolline-de-Patton

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro 18025-2025-02-01 « Attention nouvelle zone d'embarquement! » proposé par le Centre de plein air Ste-Apolline (Lac-Carré);

2025-02-24

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse, au Centre de plein air Ste-Apolline (Lac-Carré), une aide financière de 36 076,19 \$ de l'enveloppe locale de Sainte-Apolline-de-Patton, pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

la réalisation du projet numéro 18025-2025-02-01 « Attention nouvelle zone d'embarquement! », un projet totalisant un investissement prévu de 45 095,24 \$.

ADOPTÉ

6.5.1.3 Piste cyclable - Montmagny

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro 18050-2025-02-2 « Aménagement d'un corridor de déplacements actifs sur le boulevard Taché Est entre Ste-Brigitte Sud et Fournier Sud » proposé par la Ville de Montmagny;

2025-02-25

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 105 255,92 \$ de l'enveloppe locale de la Ville de Montmagny, pour la réalisation du projet numéro 18050-2025-02-2 « Aménagement d'un corridor de déplacements actifs sur le boulevard Taché Est entre Ste-Brigitte Sud et Fournier Sud », un projet totalisant un investissement prévu de 652 000 \$.

ADOPTÉ

6.5.2 Réaffectation de fonds – FRR volet 2

Le programme actuel du FRR volet 2 se termine le 31 mars prochain. Les agentes de développement territoriales travaillent avec les municipalités afin qu'elles puissent présenter des projets admissibles au plus tard pour la prochaine séance du Conseil, en mars, afin d'investir les sommes restantes dans les enveloppes locales. À défaut, les sommes restantes seront réaffectées dans l'enveloppe régionale et des projets régionaux seront proposés au Conseil pour approbation. Plusieurs projets régionaux sont en attente de financement.

6.6 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

- CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de Montmagny a, à sa disposition, un programme d'aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), notamment pour l'amélioration des chemins forestiers multiressources sur le territoire public;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC peut être désigné comme comité de sélection de projets dans le cadre du PADF;

2025-02-26

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny agisse à titre de comité de sélection pour la détermination des projets du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) réservés à son territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil approuve et propose au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) les projets déposés par les municipalités de Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenières et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, soit l'amélioration des chemins multiresources situés sur des terres publiques :

- Chemin des Limites à Sainte-Lucie-de-Beauregard, du 6^e Rang au Camping du mont Sugar Loaf sur 3 km, aide financière du PADF de 35 000 \$ pour un projet total de près de 300 000 \$;
- Chemin des Limites à Saint-Fabien-de-Panet, dans le secteur du Lac Talon, aide financière de 20 000 \$ du PADF pour un projet total de 27 000 \$;
- Route des Carters à Saint-Just-de-Bretenières, 700 mètres en direction de la frontière, aide financière de 20 000 \$ du PADF pour un projet total de 27 000 \$;
- Route de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, au nord de la route Rexfor, une aide financière du PADF de 6 000 \$ pour un projet de 8 000 \$.

ADOPTÉ

6.7 MISE EN MARCHÉ DES BOIS DE SCIAGE ET DE DÉROULAGE

Le 28 janvier dernier, l'Association des groupements forestiers du Québec et des partenaires ont dévoilé une proposition de convention afin de débiter une négociation dans le but de mettre en opération la décision de la Régie des marchés pour la mise en marché du bois de sciage et de déroulage.

Cette proposition fera même l'objet d'une proposition pour l'ensemble du Québec lorsqu'il y aura une convention à signer pour la mise en marché des bois.

Proposition des Groupements forestiers pour une convention de mise en marché du bois de sciage et déroulage basée sur une entente convenue dans le Bas-Saint-Laurent entre producteurs, acheteurs et syndicat :

1. Fixation d'un prix minimum publié dans les médias qui est déterminé par le Syndicat après une négociation avec les acheteurs et vendeurs;
2. Le Syndicat met en place un regroupement de producteurs de bois volontaires et en assume la mise en marché totale dont la fixation du prix final;
3. Le Syndicat et les acheteurs mettent en place un système de vérification de mesurage du bois;
4. Les producteurs qui ne veulent pas profiter des services du Syndicat pour la mise en marché peuvent choisir leur acheteur, leur transporteur, le volume offert et le prix demandé en respectant le prix minimum fixé;
5. Les acheteurs paient les producteurs s'ils ne profitent pas du service de mise en marché du Syndicat mais paient les prélevés au Syndicat.

Depuis le dépôt de ce projet de convention, il y a eu report d'application de la décision de la Régie des marchés et l'Association des propriétaires de boisés privés des Appalaches a levé son appel au blocage de sentiers de véhicules hors route. Le dossier est traité au sein des ministères concernés afin de trouver une solution au conflit qui divise les acteurs de la forêt sur la mise en marché des bois de sciage et de déroulage.



No de résolution
ou annotation

2025-02-27

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.8 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ (TCA)

6.8.1 Avenant MTMD pour TCA (autorisation de signature)

- CONSIDÉRANT la proposition du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de verser une aide financière à la MRC de Montmagny dans le cadre de la section 2.1 intitulée « Organisation et exploitation des services de transport collectif régional » du programme d'aide au développement du transport collectif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER le préfet, M. Frédéric Jean, et le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, représentants de la MRC de Montmagny comme signataires autorisés à signer l'entente de « Convention financière, avenant no 2 à la convention » avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

6.8.2 Plan de développement 2025-2027 – Transport collectif

- CONSIDÉRANT la réception du Plan de développement 2025-2026-2027 en transport collectif adopté par Transport collectif et adapté (TCA) de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'un plan de développement doit être déposé par la MRC pour obtenir une aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

2025-02-28

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le plan de développement en transport collectif 2025-2026-2027 proposé par Transport collectif et adapté (TCA) de la MRC de Montmagny et le fasse parvenir au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II : Aide financière au transport collectif régional en milieu rural;

QUE la MRC de Montmagny s'engage à défrayer, en 2025, à titre de participation du milieu municipal, une somme maximale de 15 000 \$ qui s'ajoutera aux revenus anticipés provenant des usagers de 177 812 \$ et à la présente demande de financement au MTMD de 394 708 \$.

ADOPTÉ

6.8.3 Plan de développement 2025-2027 – Transport adapté

- CONSIDÉRANT la réception du Plan de développement 2025-2026-2027 en transport adapté adopté par Transport collectif et adapté (TCA) de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'un plan de développement doit être déposé par la MRC pour obtenir une aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

2025-02-29

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny adopte le plan de développement en transport adapté 2025-2026-2027 proposé par Transport collectif et adapté (TCA) de la MRC de Montmagny et le fasse parvenir au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

QUE la MRC de Montmagny s'engage à défrayer, en 2025, à titre de participation du milieu municipal, une somme maximale de 158 000 \$ qui permettra de défrayer au moins 20 % des dépenses admissibles prévues au budget de l'organisme mandaté pour l'offre de service en transport adapté sur le territoire de la MRC de Montmagny et qui s'ajoutera aux revenus anticipés provenant des usagers de 121 000 \$ et à la présente demande de financement au MTMD de 473 000 \$.

ADOPTÉ

6.9 PROJETS RÉGIONAUX

Aucun sujet.

7. CORRESPONDANCE

7.1 FÉDÉRATION HISTOIRE QUÉBEC

- CONSIDÉRANT la demande d'offre de visibilité reçue de la Fédération Histoire Québec pour la tenue du 59^e congrès de la Fédération Histoire-Québec;

2025-02-30

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte de participer à cet événement par le biais d'une commandite de 500 \$ « Montmagny et les poêles Bélanger »;

QUE la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, soit autorisée à signer l'entente de visibilité.

ADOPTÉ

7.2 DEMANDE DE COMMANDITE – CPE ENFANT-BONHEUR

La demande a été transmise au service de développement rural pour voir les possibilités de financement. À SUIVRE.

7.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE - MRC DE MONTMAGNY ET VILLE DE MONTMAGNY – SÉCURITÉ INCENDIE

- CONSIDÉRANT l'avis d'ajustement des contributions financières pour la gestion de la formation et autres services techniques en sécurité incendie;

2025-02-31

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte de payer, pour l'année 2025, le montant forfaitaire de 25 500 \$ chargé par la Ville de Montmagny, pour les services de gestion de la formation et les services de secrétariat pour l'exécution des mandats de soutien technique.

ADOPTÉ



2025-02-32
N° de Résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JANVIER 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer au 31 janvier 2025 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY

6 février 2025

Liste des paiements émis (du 2025-01-01 au 2025-01-31)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° débourré	N° chèque	Lot	Date	N° fourm.	Nom	Description	Montant
20250001 (I)			2025-01-10	1	RACINE DANIEL	DÉPLACEMENTS DE JANVIER À	3 831,20 \$
20250002 (I)			2025-01-10	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	ADHÉSION ANNUELLE 2025	22 437,52 \$
20250003 (I)			2025-01-10	29	JOURNAL L'ŒIL BLANCHE	BOX EMPLOI WEB	171,31 \$
20250004 (I)			2025-01-10	49	TOURISME CHAUDIÈRE-APP	COTISATION ANNUELLE	9 198,00 \$
20250005 (I)			2025-01-10	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA	AIDE-FIN MICRO-OUVERT	424,80 \$
20250006 (I)			2025-01-10	119	MRC DE BELLECHASSE	HONORAIRES PROF.	70,75 \$
20250007 (I)			2025-01-10	343	LES ENTREPRISES JRMORIN	RÉPARATION CLÔTURE SQ	3 799,92 \$
20250008 (I)			2025-01-10	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU TAPIS E	BÉLANGER	328,86 \$
20250009 (I)			2025-01-10	834	LES CONCASSES DU CAP IN	TONNAGE DÉCEMBRE 2024	34 089,35 \$
20250010 (I)			2025-01-10	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE IMMIGRATION	126,47 \$
20250011 (I)			2025-01-10	1257	JAGUAR MEDIA INC.	ABONNEMENT ANNUEL	695,60 \$
20250012 (I)			2025-01-10	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENT DU 18 DÉCEMBR	16,80 \$
20250014 (I)			2025-01-10	1538	FOM SERVICES, COOP. DE S	LOGICIEL ÉVALUATION FONCIÈR	47 404,18 \$
20250015 (I)			2025-01-10	1627	LE BISTREAU D'ÉRABLE	SOUPER NOEL EMPLOYES	1 839,83 \$
20250016 (I)			2025-01-10	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	73,00 \$
20250017 (I)			2025-01-10	1773	LOCATION SAUVAGEAU	LAVAGE	0,00 \$
20250018 (I)			2025-01-10	1832	FOM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	11 428,91 \$
20250020 (I)			2025-01-10	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER HYGIÉNIQUE ED. BÉLAN	870,76 \$
20250021 (I)			2025-01-10	2184	ENAIR CONTRÔLE	VÉRIFICATION CLIMATISATION S	206,97 \$
20250022 (I)			2025-01-10	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURES NUMÉRIQUES J. G	28,56 \$
20250023 (I)			2025-01-10	2708	ISABELLE NORMAND	ACHATS ET ALL. CELL. MOIS DE	29,78 \$
20250024 (I)			2025-01-10	2850	ACMO	COTISATION 2025	338,18 \$
20250025 (I)			2025-01-10	2888	DELSLE, FÉLIX	DÉPLACEMENTS ET ACHAT DU 8	85,30 \$
20250026 (I)			2025-01-10	2937	MICHEL LAROUCHE, CONSUL	ÉVALUATION POSTES	2 213,27 \$
20250027 (I)			2025-01-10	2975	CAKE & CUPCAKE PAR EG	SOUPER NOEL EMPLOYES	180,00 \$
20250028 (I)			2025-01-10	2978	LES HABITATIONS DU BUTO	SUBV. PACTE RURAL TRAV. MIS	9 650,10 \$
20250029 (I)			2025-01-15	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	31,50 \$
20250030 (I)			2025-01-15	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	52,50 \$
20250031 (I)			2025-01-15	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	203,40 \$
20250032 (I)			2025-01-15	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	790,71 \$
20250033 (I)			2025-01-15	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	836,40 \$
20250034 (I)			2025-01-15	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	3 827,82 \$
20250035 (I)			2025-01-15	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	11 322,85 \$
20250036 (I)			2025-01-15	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	30 204,60 \$
20250037 (I)			2025-01-09	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ (NOVEMBRE	2 174,31 \$
20250038 (I)			2025-01-09	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ (2024-12-27)	2 809,18 \$
20250039 (I)			2025-01-09	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ED. BÉLANGER (5 885,87 \$
20250040 (I)			2025-01-09	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ED. BÉLANGER (6 984,67 \$
20250041 (I)			2025-01-09	16	TELUS QUÉBEC	MOIS COURANT	615,89 \$
20250042 (I)			2025-01-09	111	TELUS Mobile	MOIS COURANT TOURISME	88,03 \$
20250043 (I)			2025-01-09	18	TELUS QUÉBEC	INTERNET TOURISME	74,73 \$
20250044 (I)			2025-01-08	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES JA	15 381,39 \$

Usage: cpmrc15

Page 1 sur 4

MRC MONTMAGNY

6 février 2025

Liste des paiements émis (du 2025-01-01 au 2025-01-31)

Détaillée par N° chèques

N° débourré	N° chèque	Lot	Date	N° fourm.	Nom	Description	Montant
20250045 (I)			2025-01-17	114	CHAMBRE DE COMMERCE D	ABONNEMENT ANNUEL 2025	574,88 \$
20250046 (I)			2025-01-17	119	MRC DE BELLECHASSE	FRAIS DE DÉPLACEMENTS INGE	67 779,41 \$
20250047 (I)			2025-01-17	148	IMPRESSION RIVE-SUD	AFFICHE ET ENCART REF. MOIS	238,00 \$
20250048 (I)			2025-01-17	283	ELECTRO SAQUEWAY LTEE	STRUCTURES DE SOUTÈNEMEN	8 818,83 \$
20250049 (I)			2025-01-17	321	MAGASIN COOP IGA DE NON	BUFFET DÉVELOPPEMENT INTÉ	334,49 \$
20250050 (I)			2025-01-17	343	LES ENTREPRISES JRMORIN	DÉVELOPPEMENT HIVERNAL BO 02	7 750,00 \$
20250051 (I)			2025-01-17	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	BOUES BÉTIQUES DÉCEMBRE	402,41 \$
20250052 (I)			2025-01-17	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHAT DU 6	85,84 \$
20250053 (I)			2025-01-17	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU TAPIS E	BÉLANGER	380,36 \$
20250054 (I)			2025-01-17	629	JULIE PAYEUR, GRAPHISTE	LOGO BALADO PUBLICITÉ PROM.	212,71 \$
20250055 (I)			2025-01-17	634	LES CONCASSES DU CAP IN	TONNAGE DÉCEMBRE 2024	1 315,47 \$
20250056 (I)			2025-01-17	842	LAURENTIDE RE/SOURCE9 I	COLLECTE DÉCHETS D'ANCIÈRE	358,86 \$
20250057 (I)			2025-01-17	988	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 484,36 \$
20250058 (I)			2025-01-17	1375	CHAUDIÈRE-APPALACHES E	SERVICE DE MENTORAT 2025	11 337,48 \$
20250059 (I)			2025-01-17	1410	LACASSE, LUCIE	ADHÉSION AGRIC DU 01-01-202	478,80 \$
20250080 (I)			2025-01-17	1415	DANIEL THIBAUT, PHOTO	SCÈNE PHOTOS MRC/TOURISME	919,80 \$
20250081 (I)			2025-01-17	1823	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 7 AU 16 JAN	70,48 \$
20250082 (I)			2025-01-17	2007	LÈVESQUE, FRANCE	DÉPLACEMENTS DU 6 AU 8 JANV	182,08 \$
20250083 (I)			2025-01-17	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENTS DU 17 AU 20 DE	114,24 \$
20250084 (I)			2025-01-17	2108	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES	874,46 \$
20250085 (I)			2025-01-17	2174	LAGACE, MARLENE	DÉPLACEMENT ET INSCRIPTION	56,00 \$
20250086 (I)			2025-01-17	2184	ENAIR CONTRÔLE	FRIGORISTE COMMERCIAL	206,97 \$
20250087 (I)			2025-01-17	2540	CRAAQ	COTISATION ANNUELLE ARTERR	3 994,23 \$
20250088 (I)			2025-01-17	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET CELL. MOIS	84,44 \$
20250071 (I)			2025-01-17	2919	GIMI	26 VERS. PROJET OUTILS MISIA	2 874,38 \$
20250072 (I)			2025-01-05	450	VISA	VISA D. RACHIE AU 01-12-2024	101,22 \$
20250073 (I)			2025-01-09	111	TELUS Mobile	CELLULAIRES MRC 2024-12-28	984,21 \$
20250075 (I)			2025-01-24	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	RÉCUEIL LE RÉGÈLEMENT MRC	220,50 \$
20250076 (I)			2025-01-24	54	CRECA	PROJET DE CARACTÉRISATION	22 000,00 \$
20250077 (I)			2025-01-24	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	SUBV. PACTE RURAL PARC FLUV	5 000,00 \$
20250078 (I)			2025-01-24	77	MUN. STE-EUPHÈME-SUR-RI	SUBV. PACTE RURAL CIEL ÉTOIL	2 503,78 \$
20250079 (I)			2025-01-24	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-H	SUBV. PACTE RURAL SERVICE P	1 320,33 \$
20250080 (I)			2025-01-24	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-G	SUBV. PACTE RURAL CENTRE E	14 937,50 \$
20250081 (I)			2025-01-24	89	MUN. ST-FRANÇOIS-DE-LA-RI	SUBV. PACTE RURAL AMÉNAQ	21 178,50 \$
20250082 (I)			2025-01-24	94	MUNICIPALITE DE LIGLE-AUX	SUBV. FR. VOLET 3 PARC DE LA	41 031,32 \$
20250083 (I)			2025-01-24	106	BELLAVANCE MARIE-FRANC	REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	22,48 \$
20250084 (I)			2025-01-24	119	MRC DE BELLECHASSE	HONORAIRES PROF.	98,31 \$
20250085 (I)			2025-01-24	148	IMPRESSION RIVE-SUD	ENCART PROJET AFFAIRES	220,75 \$
20250086 (I)			2025-01-24	423	GESTION GLOBAL USD INC.	FOURNITURES BACS	1 217,88 \$
20250087 (I)			2025-01-24	457	GAGNE, VALÉRIE	REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	78,39 \$
20250088 (I)			2025-01-24	826	CYTECH CORBIN	ÉCLAIRAGE CORNICHE BQ	4 604,88 \$
20250089 (I)			2025-01-24	1125	CREDO	COMPTES DE TAXES 2025	1 684,45 \$
20250092 (I)			2025-01-24	1189	MORHEAU, ERIC	REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	77,20 \$

Usage: cpmrc15

Page 2 sur 4



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

6 février 2025

No de résolution
ou annotation

Liste des paiements émis (du 2025-01-01 au 2025-01-31)							Détailée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant	
202500093 (I)			2025-01-24	1472	FORTIN, MARIE-JOSÉE	UTILISATION PARC-O-MÈTRE 202	1 627,50 \$	
202500094 (I)			2025-01-24	1577	DRAPEAUX & BANNIÈRES L'É	ATTACHES DRAPEAUX	44,76 \$	
202500095 (I)			2025-01-24	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	92,00 \$	
202500096 (I)			2025-01-24	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	78,53 \$	
202500097 (I)			2025-01-24	1750	STEM TI	MESUALITÉ OFFICE 385 JANV 20	1 656,91 \$	
202500098 (I)			2025-01-24	2129	BUROPRO CITATION INC.	STYLOS	43,26 \$	
202500099 (I)			2025-01-24	2143	GÉOCENTRALIS	UTILISATION LOGICIEL GÉOCEN	9 564,22 \$	
202500100 (I)			2025-01-24	2578	NORSECO	LÉGUMES (SEMIS)	567,00 \$	
202500101 (I)			2025-01-24	2778	SAMUEL SURPRENANT	REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	30,26 \$	
202500102 (I)			2025-01-24	2879	KATHÉRY COUILLARD	HONORAIRES DU 2 DÉCEMBRE 2	682,50 \$	
202500103 (I)			2025-01-24	2936	CERFO	CONCEPTION OUTIL VISUALISAT	2 874,38 \$	
202500104 (I)			2025-01-24	2951	RÉSEAU DES GROUPES DE	CONT. FIN. ENTENTE ÉGALITÉ F	1 000,00 \$	
202500106 (I)			2025-01-05	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 31-12-20	3 787,15 \$	
202500107 (I)			2025-01-25	2870	ÉRIC ST-PIERRE	PAIEMENT PRESTATION 25-01-20	750,00 \$	
202500108 (I)			2025-01-28	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT 2025-01-22	606,34 \$	
202500109 (I)			2025-01-27	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME	74,73 \$	
202500110 (I)			2025-01-27	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	68,38 \$	
202500111 (I)			2025-01-27	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANTS DÉCEMBRE 20	187,90 \$	
202500112 (I)			2025-01-30	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	AVIS PUBLIC RECONSTRUCTION	388,05 \$	
202500113 (I)			2025-01-30	62	VILLE DE MONTMAGNY	FORMATION POMPIERS VOLET1	10 000,00 \$	
202500114 (I)			2025-01-30	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	DERNIER VERSEMENT PACTE R	53 889,47 \$	
202500115 (I)			2025-01-30	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI	VERSEMENT FINAL CIEL ÉTOILÉ	5 000,00 \$	
202500116 (I)			2025-01-30	119	MRC DE BELLECHASSE	SERVICE INTERNET 2024	6 456,73 \$	
202500117 (I)			2025-01-30	233	MAISON DE SECOURS LA FR	4e VERSEMENT MAISON AMABLE	9 565,54 \$	
202500118 (I)			2025-01-30	245	FORTIN, MYRIAM	FLAMBEAUX AMAZON - MIDIS EN	12,09 \$	
202500119 (I)			2025-01-30	321	MAGASIN COOP IGA DE MON	REPAS ÉVÈNEMENT PAC	278,30 \$	
202500120 (I)			2025-01-30	343	LES ENTREPRISES JRMORIN	PIERRE SAINT-FRANÇOIS (REF #	1 160,86 \$	
202500122 (I)			2025-01-30	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 27 JA	167,37 \$	
202500123 (I)			2025-01-30	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ÉD. BÉLANGER	109,62 \$	
202500125 (I)			2025-01-30	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE DIVERSITÉ	126,47 \$	
202500126 (I)			2025-01-30	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS DU 21 JANVIER	81,20 \$	
202500127 (I)			2025-01-30	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS DU 1 AU 16 JAN	137,76 \$	
202500128 (I)			2025-01-30	1312	GAUTHIER, CHARLES	DÉPLACEMENTS DU 2025-01-24	40,52 \$	
202500129 (I)			2025-01-30	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS 16 JANV. 2025	249,70 \$	
202500130 (I)			2025-01-30	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	DÉPLACEMENTS 21 JANV. 2025	88,16 \$	
202500131 (I)			2025-01-30	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 16 AU 22 JA	64,36 \$	
202500132 (I)			2025-01-30	1963	MAROIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS DU 04 AU 20 JA	24,12 \$	
202500133 (I)			2025-01-30	2007	LÈVESQUE, FRANCE	DÉPLACEMENTS DU 20 AU 22 JA	129,82 \$	
202500134 (I)			2025-01-30	2018	BASE 132	FEUILLETS BIENVENUE CHEZ-N	86,23 \$	
202500135 (I)			2025-01-30	2129	BUROPRO CITATION INC.	PORTE-COPIES C. PLANTE	1 470,31 \$	
202500136 (I)			2025-01-30	2174	LACACÉ, MARLENE	DÉPLACEMENTS DU 16 JANV. 20	28,45 \$	
202500137 (I)			2025-01-30	2708	ISABELLE NORMAND	DÉPLACEMENTS DU 13 AU 16 JA	77,42 \$	
202500138 (I)			2025-01-30	2737	MICHEL HUDON	HONORAIRES PRR 0170/179/194	1 916,10 \$	

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 4

MRC MONTMAGNY

6 février 2025

Liste des paiements émis (du 2025-01-01 au 2025-01-31)							Détailée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant	
202500139 (I)			2025-01-30	2772	MORNEAU, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS DU 20 AU 22 JA	10,00 \$	
202500140 (I)			2025-01-30	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS DU 14 AU 22 JA	82,55 \$	
202500141 (I)			2025-01-30	2846	EL HAYEK, TANIOS	DÉPLACEMENTS DU 09 AU 30 JA	205,47 \$	
202500142 (I)			2025-01-30	2888	DELISLE, FÉLIX	DÉPLACEMENTS DU 29 JANV.	30,74 \$	
202500143 (I)			2025-01-30	2922	JEAN-YVES GOULET	ATELIER CULINAIRE	200,00 \$	
202500144 (I)			2025-01-30	2927	TANIA HILLION	MURALE NOTRE-DAME-DU-ROSA	4 746,17 \$	
202500145 (I)			2025-01-30	2976	BERTRAND, JOSIANE	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 23 JA	41,97 \$	
202500013 (I)	11221		2025-01-10	1479	ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-	DERNIER VERS. SKATE-PARK FR	25 625,00 \$	
202500019 (I)	11222		2025-01-10	1960	THOMSON REUTERS CANAD	LOI FISCALITÉ MAJ 87	58,80 \$	
202500068 (I)	11223		2025-01-17	2730	CMATV	VOEUX DES FÊTES	402,41 \$	
202500070 (I)	11224		2025-01-17	2873	UPS CANADA	FRAIS DOUANES FABLAB	15,42 \$	
202500074 (I)	11225		2025-01-24	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATIONS DÉCEMBRE 2024	462,00 \$	
202500089 (I)	11228		2025-01-24	852	KONE INC.	ENTRETIEN JANV 2025 AU 31 MA	1 089,07 \$	
202500090 (I)	11227		2025-01-24	888	MDM PUBLICITÉ	ROLL-UP ECONOMIQUE SUBV	205,81 \$	
202500105 (I)	11228		2025-01-24	2980	SHQ C03019PRR0188		25 000,00 \$	
202500121 (I)	11229		2025-01-30	525	WAJAX	INSPECTION JANV 2025	641,56 \$	
202500124 (I)	11230		2025-01-30	888	MDM PUBLICITE	VESTES INSPECTION	567,80 \$	
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							850 997,96 \$	
Total des paiements émis							650 997,96 \$	
Total des paiements émis par type de paiement								
Total des chèques							140 881,66 \$	
Total des dépôts direct							510 116,30 \$	
							650 997,96 \$	

Usager: cpmrc15

Page 4 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 650 997,96 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale et
Greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 FÉVRIER 2025

L'état des revenus et dépenses au 6 février 2025 a été déposé aux membres du Conseil.

8.3 ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024 – FERMETURE ANNÉE 2024

Le personnel de la MRC est toujours en processus de fermeture de l'année 2024. Un état sommaire a été déposé et nous espérons toujours terminer l'année avec un léger surplus.

Pour 2024, la directrice générale informe le Conseil que Promutuel a versé immédiatement 750 000 \$ pour le volet sportif du Complexe Culturel et sportif (sur le 1,5 M\$ attendu via une entente déjà signée).

- CONSIDÉRANT que Promutuel a versé immédiatement la somme de 750 000 \$ pour le volet sportif du Complexe Culturel et sportif;

2025-02-33

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE cette somme de 750 000 \$ soit mise dans un compte dédié à ce placement afin de générer des intérêts en attendant la livraison du projet prévu à l'automne 2027.

ADOPTÉ

8.4 AFFECTATION DES SURPLUS ET RÉSERVES

Sujet reporté à la session de mars 2025.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. VARIA OUVERT

10.1 RENCONTRE AVEC L'ALLIANCE DE L'EST À SAINT-JEAN-PORT-JOLI

Monsieur le préfet rappelle l'invitation à La Vigie de Saint-Jean-Port-Joli à 18 h 30 le 12 février prochain.

10.2 LAC-FRONTIÈRE

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil l'invitation à l'inauguration de la fresque à l'Ôtel de Lac-Frontière qui aura lieu le 18 février prochain à 10 h.



No de résolution
2025-02-34

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR M. ALAIN FORTIER

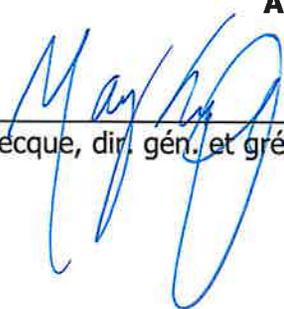
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 19 h 56.

ADOPTÉ



Frédéric Jean, préfet



Nancy Labrecque, dir. gén. et gréf. trés.